

BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/09/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur
Secrétaire : M. Jean Luc Bergerot, Proviseur Adjoint

M. Schwalm, Proviseur, constate que le quorum est atteint avec 15 personnes présentes
Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte à 18h10.

Claire Frachebois, représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de documentation quitte le CA.

Le procès verbal du Conseil d'administration du 30 juin 2015 est adopté à l'unanimité (14 voix pour)

Arrivée de Mme Laroche, représentante du Conseil Régional et de Mme Angel, représentante des parents d'élèves (FCPE) (18h15).

Ordre du jour :

M. Schwalm, Proviseur, présente l'ordre du jour auquel il propose d'ajouter les points suivants :

- Validation d'un projet de sortie à la Médiathèque de Dole.
- Validation du projet « Le mois du film documentaire » avec les T° Arts Plastiques facultatifs
- Information concernant les missions confiées dans le cadre de l'offre de service civique
- Modification des dates des journées portes ouvertes BTS et Second degré
- Accord pour mener une action en justice dans le cadre d'une affaire de vol de matériel au sein de l'établissement.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité (16 voix pour)

I - Fonctionnement général

Accord pour mener une action en justice dans le cadre d'une affaire de vol de matériel au sein de l'établissement.

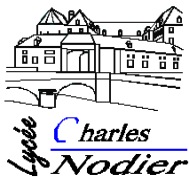
Le lycée a été alerté, qu'à la suite d'une dénonciation, un membre des personnels TOS de l'établissement était mis en examen pour vol de matériel. Une perquisition au domicile de cette personne a permis de découvrir un lot important de matériel appartenant à l'établissement. L'agent incriminé a avoué les faits et a précisé que ceux-ci s'étaient déroulés, dans leur grande majorité, entre 2008 et 2013. Le Conseil Régional et le Rectorat ont été immédiatement informés. Le Conseil Régional, employeur de l'agent, a décidé de suspendre ce dernier à titre conservatoire, jusqu'à ce que la commission disciplinaire se réunisse.

Le lycée a d'ores et déjà porté plainte pour faire valoir ses droits. En fonction de l'évolution de l'enquête, il pourrait être nécessaire que celui-ci se porte partie civile et, dans ce cas, le CA, doit se prononcer.

Mme Laroche, représentante du Conseil Régional, précise qu'il s'agit d'un agent technique sous l'autorité du Conseil Régional contre lequel une procédure disciplinaire et une procédure judiciaire sont en cours. Il faut donc attendre la conclusion de celles-ci pour avoir plus d'éléments.

M. Grosjean, agent comptable gestionnaire, précise que, en l'état actuel de l'enquête, c'est un cas isolé et que l'agent n'est plus présent dans l'établissement puisqu'il a été suspendu.

A l'unanimité (16 voix pour), le Conseil d'administration autorise de chef d'établissement à se porter partie civile, si cela est nécessaire. (**Acte administratif n° 1 – CA 2015/2016**)



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/09/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Questions diverses

Une information a-t-elle été passée aux familles concernant les 2 tarifs de demi pension possibles à 4 ou à 5 jours ? M. Grosjean, agent comptable gestionnaire, indique que ces tarifs n'apparaissent pas dans la note de rentrée mais qu'ils avaient bien été inscrits dans le règlement intérieur distribué aux parents. Ce règlement est accessible sur le site du lycée. Il rappelle que ces tarifs sont définis par le Conseil régional.

Départ de M. Grosjean, agent comptable gestionnaire (18h30)

II - Organisation de l'action éducative

Intégration de la Charte de la Laïcité au Règlement Intérieur

M. Schwalm, Proviseur, présente la Charte de Laïcité. Elaborée en 2013 et jusqu'ici diffusée aux familles avec les documents de rentrée, elle doit maintenant être intégrée au règlement intérieur de l'établissement.

La charte est intégrée au règlement intérieur à l'unanimité (15 voix pour) (**Acte administratif n° 2 – CA 2015/2016**)

Validation de la date du forum des anciens élèves

Depuis deux ans, l'association des anciens élèves du lycée Nodier organise une rencontre entre ses membres et les élèves de Premières et de Terminales. Les anciens élèves devenus étudiants présentent leur formation et partagent leur expérience du supérieur avec les lycéens. Cette manifestation permet aux lycéens de mieux appréhender leur orientation dans l'enseignement supérieur. La date proposée pour ces rencontres est le vendredi 18 décembre 2015 de 14 h à 16 h.

La date du 18 décembre 2015 pour la mise en place des rencontres avec les anciens élèves est adoptée à l'unanimité (15 voix pour) (**Acte administratif n° 3 – CA 2015/2016**)

Validation d'une sortie à la Médiathèque

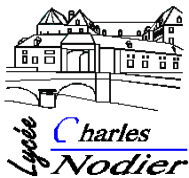
Mme Hilaire, Mme Lyet et Mme Maury veulent organiser une sortie à la Médiathèque du Grand Dole pour les élèves de 2° ayant choisi l'enseignement d'exploration « Littérature & Société » le 8 octobre 2015 de 10 h à 12 h. Les élèves visiteront le fond ancien de la Médiathèque et participeront à un atelier sur le livre numérique.

La sortie à la Médiathèque est adoptée à l'unanimité (15 voix pour) (**Acte administratif n° 4 – CA 2015/2016**)

Validation du projet « Le mois du film documentaire » avec les T° Arts Plastiques facultatifs

Mme Gatto, professeur d'Arts Plastiques, propose un projet en partenariat avec la Médiathèque ; la MJC et le Musée des Beaux Arts dans le cadre du mois du film documentaire avec les Terminales option facultative d'Arts Plastiques. Ce projet se déroulera du 8 septembre au 26 novembre 2015 et nécessitera des sorties hors temps scolaire pour les prises de vue. Le film réalisé suivra la mise en place d'une exposition dans toutes ses étapes.

Le projet de Mme Gatto est adopté à l'unanimité (15 voix pour) (**Acte administratif n° 5 – CA 2015/2016**)



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/09/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Validation de la composition et des attributions de la commission éducative des BTS Tourisme

Cette commission a pour objectif d'évaluer les éventuelles difficultés des étudiants en BTS et de leur proposer des pistes pour les aider à les surmonter. Elle n'est en aucun cas à assimiler à un conseil de discipline et ne peut donc pas prononcer de sanctions. Elle s'apparente à la commission éducative du second degré.

La composition et les attributions de la commission éducative des BTS Tourisme sont adoptées à l'unanimité (15 voix pour) **(Acte administratif n° 6 – CA 2015/2016)**

Validation des dates de stage des BTS Tourisme.

Les dates de stage en entreprise des BTS 1 sont :
Du 25 janvier au 13 février 2016 et du 9 mai au 18 juin 2016.
Les dates de stage en entreprise des BTS 2 sont :
Du 1° au 19 décembre 2015

Les dates de stage en entreprise des BTS Tourisme sont validées à l'unanimité (15 voix pour) **(Acte administratif n° 7 – CA 2015/2016)**

Un élève de BTS, Jérémy Michel a eu quelques soucis durant son dernier stage en entreprise et n'a pu valider que 4 semaines sur 6. L'équipe pédagogique du BTS propose que cet étudiant fasse deux semaines de stage durant les vacances de la Toussaint (du 19 au 31 octobre 2015) afin de pouvoir valider son temps de formation en vue de l'examen.

Les dates de stage en entreprise de Jérémy Michel sont validées à l'unanimité (15 voix pour)
(Acte administratif n° 8 – CA 2015/2016)

Validation de la convention de stage des BTS Tourisme.

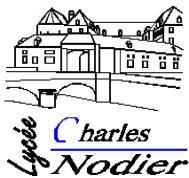
M. Schwalm, Proviseur, présente la convention de stage des BTS Tourisme mise à jour conformément à la nouvelle réglementation sur les stages.

La nouvelle convention de stage des BTS Tourisme est validée à l'unanimité (15 voix pour)
(Acte administratif n° 9 – CA 2015/2016)

Validation de la convention de stage d'observation second degré et des modalités de stage

M. Schwalm, Proviseur, présente la convention de stage d'observation des élèves du lycée. Il propose que ses stages se déroulent uniquement en périodes scolaires afin qu'en cas de difficultés l'établissement soit facilement joignable. De plus, cette disposition limiterait la tentation de multiplication à l'excès de ces stages d'observation.

La nouvelle convention de stage d'observation pour les élèves du lycée est validée à l'unanimité (15 voix pour)
(Acte administratif n° 10 – CA 2015/2016)



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/09/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Information concernant les missions confiées dans le cadre de l'offre de service civique.

M. Schwalm, Proviseur, informe le CA que le lycée a déposé une offre sur le site académique afin de permettre à un jeune volontaire d'effectuer un service civique au sein du lycée. Ce volontaire aurait pour mission de développer l'esprit d'engagement des lycéens et de les accompagner dans leurs projets. La personne recrutée par le Rectorat effectuera 30 h par semaine sur 8 mois dans l'établissement

Modification des dates des journées Portes Ouvertes des BTS et du Second Degré.

En raison de la modification des zones de vacances, les journées Portes Ouvertes ont été avancées. Les années précédentes, un nombre important de parents d'élèves s'est plaint du fait que tous les établissements de Dole faisaient leur JPO le même jour. Ce dispositif ne leur permettait pas de visiter plusieurs établissements. M. Schwalm, Proviseur, propose donc de décaler les JPO du lycée Nodier par rapport aux autres établissements dolois. La journée Portes Ouvertes du lycée sera donc le samedi 5 mars 2016 et celle du BTS le samedi 6 février 2016.

Les nouvelles dates des journées Portes Ouvertes sont validées à l'unanimité (15 voix pour)
(Acte administratif n° 11 – CA 2015/2016)

III -Fonctionnement matériel et financier

Accord pour l'accueil du siège social de l'Association des Anciens Elèves au sein de l'établissement.

M. Schwalm, Proviseur, propose que le siège social de l'association des Anciens Elèves, Personnels et amis du Lycée Nodier soit hébergé dans l'établissement. M. Schwalm dispose des statuts de l'association ainsi que du PV de la dernière AG.

L'accueil du siège social de l'Association des Anciens Elèves au sein de l'établissement est adopté à l'unanimité (15 voix pour) **(Acte administratif n° 12 – CA 2015/2016)**

Accord pour le don aux élèves de l'enseignement d'exploration « Littérature & Société » de l'ouvrage « Gil » de Célia Oudart.

M. Schwalm, Proviseur, propose que l'ouvrage « Gil » de Célia Oudart, dédié par l'auteur, soit offert à chaque élève de l'enseignement d'exploration « Littérature & Société » à l'issue du travail qu'ils auront effectué au cours de l'année. L'établissement conservera un seul exemplaire pour le CDI et n'a pas utilité de disposer d'un lot complet.

Le principe du don aux élèves de l'enseignement d'exploration « Littérature & Société » de l'ouvrage « Gil » de Célia Oudart est adopté à l'unanimité (15 voix pour) **(Acte administratif n° 13 – CA 2015/2016)**

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/09/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

IV - Contrats, conventions et marchés

Validation d'une autorisation de signature pour une convention dans le cadre des « petites fugues »

M. Schwalm, Proviseur, propose au vote une autorisation de signature d'une convention avec le Centre régional du Livre de Franche Comté dans le cadre des rencontres littéraires itinérantes « Les petites fugues ». Ce projet est porté par Mmes Hilaire, Lyet et Maury et concerne les élèves de l'enseignement d'exploration « Littérature & Société ».

L'autorisation de signature est adoptée à l'unanimité (15 voix pour) (**Acte administratif n° 14 – CA 2015/2016**)

Validation d'une autorisation de signature pour une convention dans le cadre du « Week-End du Chat Gourmand »

M. Schwalm, Proviseur, propose au vote une autorisation de signature d'une convention avec l'organisme en charge du « Week-End du Chat Gourmand ». Cette convention prévoit l'accès à la cour des « Dames d'Ounans » avec un point d'eau et un branchement électrique du 25 septembre en fin de journée au 27 septembre 2015 au soir.

L'autorisation de signature est adoptée à l'unanimité (15 voix pour) (**Acte administratif n° 15 – CA 2015/2016**)

V - Questions diverses

Les représentants des parents d'élèves souhaiteraient connaître les critères de répartition des élèves dans les classes et en particulier dans la classe mixte L/S

M. Schwalm, Proviseur, répond que toutes les classes, y compris les ½ classes, ont été conçues, par série, pour présenter un même profil équilibré. L'hétérogénéité est la règle. Les élèves ont été classés par leurs enseignants suivant des critères liés au travail et au comportement. Ces indications croisées avec le genre et les options ont permis de faire des classes ayant toutes la même composition. Les options et les spécialités ont été réparties sur plusieurs classes afin de renforcer l'hétérogénéité bien que cela complique fortement l'élaboration des emplois du temps.

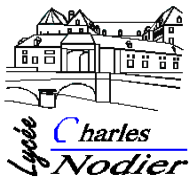
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Le Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur



Le Proviseur
Charles
Nodier
39107 Dole cedex - tél. 03.84.79.00.91

Le Secrétaire de séance : M. BERGEROT



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 6

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
21/09/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique